



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

(PLPDMA 2020-2025)

Synthèse année 5 - 2024

Syndicat Intercommunal de Traitement
des Ordures Ménagères Sud Rhône



Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en charge du service public de gestion des déchets de la partie sud, sud-est & sud-ouest du département du Rhône, soit près de 90 000 habitants.

SITOM SUD RHÔNE

250 Allée des Sapins

Parc du Baconnet

69700 Montagny

SYNTHÈSE 2023

 Objectif rempli //
  Objectif rempli partiellement //
  Objectif non rempli

LES AXES DU PLPDMA AU SITOM SUD RHÔNE		OBJECTIFS 2024	COMMENTAIRES
AXE 1 : L'exemplarité des services publics en matière de prévention des déchets	Action 1.1 : Diffuser et implanter les bonnes pratiques de prévention des déchets au sein des administrations publiques		L'objectif a été atteint avec 25 établissements sensibilisés dont des résidences, commerces, écoles, établissements médicaux, autres,
	Action 1.2 : Développer la consommation éco-responsable de papiers bureautiques et de dématérialisation des procédures		La consommation de papier a augmenté de 3.5 % entre l'année 2023 et l'année 2024 mais a diminué de 49 % depuis 2019.
AXE 2 : Sensibiliser et donner de la visibilité à la prévention des déchets	Action 2.1 : Communiquer sur la prévention des déchets		Augmentation de 1 % des DMA sur le territoire entre 2023 et 2024 mais une Réduction de 12.3 % des DMA entre 2021 et 2024. Les objectifs de communication et de sensibilisation ont été largement atteints.
	Action 2.2 : Soutenir et accompagner des initiatives locales de sensibilisation en matière de prévention des déchets		Participation aux actions de réemploi sur 5 déchetteries et un nouveau partenariat pour le réemploi des lunettes avec la fondation KRYSS (800 paires de lunettes collectées).
AXE 3 : Inciter à la prévention en utilisant des instruments économiques	Action 3.1 : Réévaluer la redevance spéciale		74 entités nouvelles payent la RS mais le tonnage a augmenté de 3% seulement (+9% pour la CCVG, + 3% pour la CCPO et - 10% pour la COPAMO).
AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Action 4.1 : Sensibiliser les cantines scolaires du territoire		Les cantines scolaires souhaitant un diagnostic ont été rencontrées les années précédentes.
	Action 4.2 : Développer les dispositifs de suivi du gaspillage alimentaire en restauration collective et accompagner les services		Environ 10 diagnostics déchets ont été réalisés dans les boulangeries, EHPAD, restaurants et entreprises.

LES AXES DU PLPDMA AU SITOM SUD RHÔNE		OBJECTIFS 2024	COMMENTAIRES
AXE 5 : Encourager la gestion séparée des biodéchets	Action 5.1 : Promouvoir les jardins partagés du territoire		Objectif atteint mais pas de suivi des sites de compostage partagé.
	Action 5.2 : Favoriser la gestion séparée des biodéchets chez les gros producteurs		240 tonnes de biodéchets collectées chez des gros producteurs sur le territoire.
	Action 5.3 : Développer le compostage de proximité auprès des habitants des logements collectifs et dans les établissements scolaires		Objectif atteint pour les composteurs individuels (657 commandés). Objectif atteint pour les composteurs collectifs en résidence (7 installés). Objectif atteint pour l'installation des sites de compostage communaux (7 installés) + 4 sites de compostages suivis en partenariat avec les communes.
AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits	Action 6.1 : Favoriser le réemploi et la réutilisation au sein de nos déchèteries		578 tonnes d'objets (vélos ; textiles ; palettes ; lunettes ; jouets) collectés par les actions de réemploi.
AXE 7 : Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable	Action 7.1 : Encourager l'utilisation d'objets réutilisables		Objectif atteint pour le prêt de gobelets et la réduction de déchets en collecte sélective (Augmentation de 3.3 % entre 2023 et 2024 soit une réduction de 7.8 % depuis 2019).
	Action 7.2 : Diffuser des outils de bonnes pratiques en matière de consommation responsable		Objectif atteint pour la sensibilisation des entreprises. Objectif non atteint pour le prêt d'affiches événementielle. Cependant, un appel à projet a été obtenu pour retravailler la communication et mettre à jour les supports (2025-2026).